

*EXTRAIT DU*

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers en  
exercice : 29*

**Séance du 15 FEVRIER 2021 A 18H00**

*Présents à la séance : 27*

**L'An Deux Mil Vingt et Un, le 15 FEVRIER A 18H00**

*Extrait affiché le :*  
**16 février 2021**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**1ère séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Convention avec la société  
FUCHS SPORTS pour l'enregistrement  
Vidéo des matchs au stade P. Gasser.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :  
M. RAMBOURG Bernard à M. le Maire  
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

N° 03/2021

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Madame Nadia TRIQUET, Adjointe aux sports, présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition d'une partie des infrastructures du stade Paul Gasser à signer avec la Société FUCHS SPORTS ceci afin de leur permettre l'enregistrement vidéo automatisé des matchs de football organisés au stade dans le cadre des championnats amateurs de Division National 2 et/ ou National 3.

La convention à signer pour une durée de 5 années, renouvelable 1 fois par tacite reconduction prévoit la mise à disposition à titre gracieux des infrastructures du stade Paul Gasser.

Ces explications apportées et après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention proposée par la Société FUCHS SPORTS.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,